



## ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LE SERVICE PUBLIC



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 se déroulent les élections professionnelles dans toute la Fonction Publique. Dans les établissements du supérieur comme ailleurs, les enjeux y sont importants : les moyens manquent cruellement, conséquence de politiques d'austérité, de régression sociale et d'attaque sur les services publics portés depuis des années par les gouvernements successifs.

Pourtant, malgré ces enjeux importants, les problèmes ne sont pas négligeables : à l'heure de boucler ce document, la liste des électeurs et électrices n'est toujours pas stabilisée...

Retrouvez dans ce document des éléments sur les votes à effectuer et leurs modalités, mais aussi les valeurs portées par la FSU ! Votons et faisons voter nos collègues pour la FSU !

### VOTEZ FSU pour gagner :

#### DE MEILLEURS SALAIRES POUR TOU·TES

La FSU, deuxième fédération de la fonction publique de l'État, est porteuse de nombreux mandats pour **améliorer les conditions de travail et de salaires des personnels de l'ESR et pour gagner un meilleur service public**. Elle regroupe dans le supérieur les syndicats suivants : SNASUB-FSU (personnels BIATSS), SNESUP-FSU (enseignant-es/chercheur-es), SNCS-FSU (chercheur-es et ITA), SNICS-FSU (infirmières), SNUAS-FP-FSU (assistants et assistantes sociales), SNEP-FSU (enseignant-es d'éducation physique). Vous êtes appelé-es à élire vos représentant-es dans différentes instances, au niveau local comme au niveau académique ou national. La FSU présente partout des listes de candidat-es déterminé-es à porter votre voix !

#### LE RECRUTEMENT MASSIF D'AGENTS TITULAIRES

Dans toutes les instances, les délégations FSU demandent des campagnes d'emploi, des postes de titulaires, à la hauteur des besoins ; mènent des batailles salariales : valeur du point d'indice, primes meilleures pour tou·tes titulaires et contractuels ; défendent de meilleures carrières : taux et processus de promotions pour tou·tes ; se préoccupent de nos conditions de travail ; veillent à l'égalité de traitement entre les collègues ; mènent les batailles avec le ministère ou avec les directions d'établissement chaque fois que nécessaire, pour un meilleur service public.

#### LISTE ÉLECTORALE : QUEL BAZAR !

À quelques semaines des élections professionnelles qui concernent plusieurs centaines de milliers d'électeur·trices pour notre ministère, les listes électorales affichées par ledit ministère se sont avérées fausses : il y manquait des dizaines de milliers d'inscrit·es. Après avoir revu leur procédure informatique des milliers de collègues ont été « retrouvé·es »... Le ministère explique aussi avoir supprimé des doublons extrêmement nombreux.

Depuis 8 ans la FSU porte bien seule cette question : la liste électorale ministérielle du MESR ne peut être la simple somme des listes électorales des établissements. Par exemple, un certain nombre de collègues vacataires sont par ailleurs personnels d'autres établissements du supérieur (donc potentiellement deux fois électeur·trices). **Nous vous invitons à vérifier que vous avez accès à votre espace électeur en ligne pour le CSA ministériel, ce qui permettra de vérifier que vous pourrez bien voter** (voir pages suivantes).



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,  
▶ **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀  
avec la FSU et le SNASUB-FSU



# Élections professionnelles 2022

du 1<sup>er</sup> au 8 décembre

## Qui vote pour quelles instances ?

### Vous êtes personnel BIATSS

Pour défendre vos droits individuels


↓  
**Titulaire**  
sauf stagiaire

 **Commission administrative paritaire (CAP)**

 Au niveau national (CAPN)  
**Filière des Bibliothèques**  
**Filière ITRF (cat. A et B)**

 Au niveau académique (CAPA)  
**Filière AENES**  
**Filière ITRF (cat. C)**

+  
 **Commission paritaire d'établissement (CPE)**

 Dans les établissements du supérieur uniquement

↓  
**Contractuel·le**  
CDD - CDI


 **Commission consultative paritaire des contractuel·les (CCP contractuel·les)**

 Dans les établissements du supérieur


↘ **Tous les personnels** ↙

Personnels BIATSS (titulaires et contractuel·les) mais aussi enseignant·es, enseignant·es-chercheur·euse·s, vacataires, chercheur·euse·s et personnels ITA.

 **Comité social d'administration (CSA)**  
en 2 votes :

 **CSA de proximité**  
> Dans votre établissement

**Comité social d'administration d'établissement (CSAE)**

 **CSA national**  
> Au ministère

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (CSA MESR)**

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

▶ **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU



# Voter pour les CAP, pour les CPE, pour les CCP ? C'est s'occuper de votre carrière !

Toutes les commissions paritaires traitent des situations individuelles des personnels, la CCP pour les contractuel-les, la CPE et la CAP pour les titulaires. Elles traitent notamment des questions disciplinaires lorsque l'administration choisit de demander une sanction contre un agent. Elles sont aussi compétentes en cas de demande de licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour les refus de titularisation (après la période de stage). Mais elles servent aussi d'instance devant laquelle un agent peut contester une décision qui lui est défavorable. Cela inclut le refus de temps partiel, le refus de télétravail, le refus de formation (congé de formation syndicale, refus de formation continue), le refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif, le refus de révision du compte rendu de l'entretien professionnel, etc.

**Si nous n'avons pas forcément affaire à ces commissions tous les jours, elles peuvent avoir un impact majeur dans des moments importants de notre vie professionnelle.**

## Voter pour les listes du SNASUB-FSU c'est :

- garantir une défense fondée sur l'exigence permanente d'égalité de traitement, de respect de la dignité de tous les personnels, de leur métier et de leur engagement,
- défendre vos droits et le respect des garanties statutaires,
- s'opposer à tous les arbitraires et au clientélisme,

La FSU continue son combat pour redonner aux CPE et CAP leurs compétences sur les promotions et les mutations, recul majeur pour les personnels imposé par la loi de transformation de la Fonction publique.

**CAP, CPE, CCP :  
Je vote SNASUB-FSU !**

# Voter pour les CSA ? C'est s'occuper de vos conditions de travail !

**Le comité social d'administration (CSA) est une nouvelle instance issue de la fusion des actuels CT et CHSCT.** Cette réforme imposée par la loi de transformation de la Fonction Publique n'est pas une bonne nouvelle pour les personnels car le CSA risque d'être moins efficace que les instances précédentes, les élu-es devant y cumuler plus de fonctions. Cependant, au CSA continueront d'être traités tous les sujets concernant les collectifs de travail : les questions relatives à l'organisation du travail, à la politique indemnitaire, de recrutement, de lutte contre les discriminations, etc. L'examen des lignes directrices de gestion (les textes qui encadrent les opérations de promotion) et de leurs bilans, les textes relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services, les textes portant sur l'égalité professionnelle, ou encore le rapport social unique (ex bilan social) en sont des exemples de traduction concrète. Le CSA sera doté d'une formation spécialisée sur la santé, la sécurité et les conditions de travail (FS-SSCT) qui abordera les questions des conditions de travail, au-delà des seuls aspects « hygiène et sécurité ». Elle sera également le lieu de défense des personnels en difficulté, comme le sont les actuels CHSCT.

**Si ces instances évoluent, notre détermination à agir pour la défense des personnels est intacte !**

## Voter pour les listes de la FSU c'est :

- se battre pour de meilleurs salaires, notamment gagner des régimes indemnitaires pour les contractuel-les, et des améliorations des primes des titulaires en alignant les montants versés sur les établissements les mieux-disants
- se battre pour la reconnaissance des responsabilités et de l'engagement des collègues en obtenant un plan de requalification des emplois de C et B et de B en A, pour les collègues qui occupent des missions des corps supérieurs, quel que soit leur cadre d'emploi (ITRF, BIB, AENES)
- exiger l'ouverture de postes à la hauteur des besoins : en premier lieu pour les missions assurées par nos collègues contractuels (40 % des BIATSS)
- obtenir la transparence et l'égalité de traitement dans toutes les décisions
- gagner l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous

**CSA : Je vote FSU !**



## SUR LE TERRAIN

L'ambition de la FSU est de faire les liens nécessaires entre défense individuelle et collective mais aussi entre le quotidien des métiers et la bataille pour l'intérêt général, deux faces d'un seul et même combat.



## Vote électronique ? Vote à l'urne ?

Pour ces élections, chacun-e va voter pour des scrutins nationaux ou académiques d'une part et des scrutins locaux d'autre part (voir pages précédentes) mais attention les modalités de vote sont différentes :

- **pour les scrutins nationaux ou académiques** (CSA ministériel, CAP nationale ou académique), **vote électronique du 1<sup>er</sup> au 8 décembre sur la plateforme de vote ministérielle** : <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/>

Pour pouvoir voter à partir du 1<sup>er</sup> décembre, deux étapes sont nécessaires :

**1) Vous devez avoir ouvert votre portail électeur.** Un mail vous a été adressé sur votre messagerie professionnelle habituelle mi-octobre intitulé « ouverture du portail élections professionnelles ». Il contient un lien à usage unique qui vous renvoie sur la plateforme de vote pour y créer votre mot de passe. Si vous n'avez pas reçu ce mail, pas de panique, il vous suffit de vous rendre sur la plateforme de vote ([voir l'adresse ci-dessus](#)), et de demander la réinitialisation ou le réassort de votre mot de passe. L'identifiant que vous devez utiliser est votre adresse de messagerie professionnelle usuelle.

**2) Vous devez avoir reçu votre notice de vote**, qui vous a été envoyée (ou va vous être envoyée) à domicile par courrier. Elle contient votre code de vote qui vous permettra de voter. Si vous n'avez rien reçu, vous pourrez réinitialiser en ligne ce code de vote sur votre portail électeur en utilisant la procédure de réassort, mais uniquement pendant la période de vote du 1<sup>er</sup> au 8 décembre.

**Besoin d'aide ? Scannez le QR CODE ci-contre ou contactez-nous !**

- **pour les scrutins locaux** (CSA d'établissement, CPE, CCP des contractuel-les) **vote soit à l'urne** le 8 décembre uniquement pour les établissements qui en ont fait la demande (voir la liste sur l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique), **soit électronique** du 1<sup>er</sup> au 8 décembre sur la plateforme de vote choisie par votre établissement.



Retrouvez notre guide  
« Activer son espace électeur-trice »



Notre mémento, mis à jour tous les ans, est une véritable mine d'informations sur vos droits ! N'hésitez pas à nous le demander à [snasub.fsu@snasub.fr](mailto:snasub.fsu@snasub.fr) ou à vos représentant-es SNASUB-FSU dans votre établissement.

→ Le site web du SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr>

→ Ne restez pas isolé-e Adhérez au SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr/se-syndiquer/>

## Pour des élu·es engagé·es pour le service public



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,  
► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀  
avec la FSU et le SNASUB-FSU

